

L'AUTAN

Clermont-le-Fort



Bulletin municipal N°137

Juillet 2018



Récréation pour les aînés de Clermont-le-Fort dans la cour d'école lors du repas annuel.



Remise de la Marianne du Civisme à notre commune récompensant le haut niveau de participation des clermontois aux élections.



Clermontois en pleine réflexion lors du troisième atelier participatif sur l'extension du Fort.



Les bords d'Ariège, terre d'inspiration pour les peintres.

Dossier

Les dépôts sauvages

p.12 à 13

Vie associative

p.14 à 18

Coup de projecteur

Francis Argouse

p.20

Sommaire

Le mot du Maire - p.3

■ Vie municipale - p.4 à 11

Dossier - p.12 à 13

• Les dépôts sauvages

Vie associative - p.14 à 18

- Association Marmottes et Marmots
- La Sauce aux idées
- Comité des fêtes
- APEMICA
- Itin'errances
- Notre-Dame des bois

Intercommunalité / Vie pratique - p.19

• Dans nos jardins

Coup de projecteur - p. 20

• Hommage posthume rendu à Francis Argouse, l'ancien maire

Si vous souhaitez apporter votre collaboration pour le prochain numéro, vous pouvez le faire en nous écrivant (lautandeclermont@gmail.com) ou en téléphonant à la Mairie (05 61 76 29 45).

À noter dans votre agenda



• 15 et 16 septembre

Journées du Patrimoine

• 23 septembre

Journée des jeunes organisée par le CCAS

• 28 septembre

Café citoyen « La chasse aujourd'hui, et la chasse demain » par JP Laporte

• 19 octobre

Café citoyen « Trois monothéismes, pourquoi par un seul » Isy Morgensztern

• 20 octobre

Challenge des 4 communes

• Dimanche 11 novembre

Cour du Fort - 11 h.
Commémoration du centenaire de l'armistice de 1918

Carnet

• MARIAGES

- Henri, Roman VELGE et Fidji, Corinne LAMOTHE le 26 mars 2018
- Corinne, Marie, Berthe CAPSIE et Hervé, Pascal BRUSTEL le 7 juillet 2018

• NAISSANCES

- Noham, Marvyn, Joël, Yohan LAMOTHE le 23 avril 2018

• DÉCÈS

- Francis, Paul ARGOUSE le 14 avril 2018

BILLET D'HUMEUR

« Refus du déplacement de la CEMEX et engins des Transports Maurel à l'entrée de notre hameau

Nous, résidents de La Riverotte, hameau de Clermont-le-Fort et sympathisants, présentons une pétition contre le projet de déplacement de la CEMEX et des engins des Transports Maurel le long de la 4 voies (D820) à Clermont-le-Fort.

Les motifs de notre pétition :

- Pollution par les particules de minéraux provoquant des pathologies respiratoires (asthme, silicose,...).
- Nuisances sonores continues provoquant des dépressions.
- Augmentation importante du trafic occasionnant une dégradation de la sécurité des riverains, notamment de nos enfants se rendant à l'abri bus.
- Rotation élevée et continue des camions de fort tonnage et d'engins de chantiers.
- Dégradation de l'image et de l'attrait de Clermont-le-Fort et de La Riverotte déjà impactés par les dépôts sauvages d'ordures polluantes voire dangereuses (amiante,...).
- Dégradation de notre qualité de vie.
- Perte importante sur la valeur du patrimoine de chaque riverain.
- Déviation des axes de circulation incohérente avec les usages et la fonctionnalité des lieux.
- Promiscuité de zone d'activité et des habitations.

Nous demandons au Maire et au conseil municipal de mettre fin à ces projets ».

Pétition signée par 86 personnes, dont la quasi intégralité des habitants du hameau de La Riverotte, présentée lors du Conseil Municipal du 5 juin 2018 par Nicole AERN, conseillère municipale et résidente de ce quartier, dans le cadre des délibérations relatives au déménagement de la CEMEX et des Transports Maurel sur le terrain communal situé en face de l'actuel parking des Claux.

Vous êtes sensible à la préservation de notre planète ! Pensez au « zéro papier »

Abonnez-vous à l'**Autan numérique** sur le nouveau site de la mairie : clermont-le-fort.fr et vous recevrez un mail dès la mise en ligne du bulletin. Vous pourrez le lire en ligne ou le télécharger.

Bulletin municipal L'Autan de Clermont-le-Fort

Responsable Publication : Christian HUGUES

Responsable Autan : Bethy GIACHETTO

Comité Consultatif information communication : Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL, Olivier D'ARDALHON DE MIRAMONT, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Gérard VERDOT

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Gérard BOUDON, Christiane BRUSTEL, Jean-Paul CHABBERT, Anne DELPY, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Bethy GIACHETTO, GRANHOTA, Christian HUGUES, Gérard LAGACHERIE, Gilles MARTIN, Leanne PITCHFORD, Anne RICHAUD, Gérard VERDOT, les bureaux du Comité des Fêtes de Clermont-le-Fort et de l'APEMICA.

Réalisation : Imprimerie du Sicoval, Labège, sur papier PEFC

Mairie de Clermont-le-Fort

18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort

Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires d'ouverture au public :

lundi 14h-16h / mercredi 16h-19h

vendredi 8h30-11h30

Permanence du Maire : le samedi de 9h à 12h

www.clermont-le-fort.fr

Le mot du Maire



La fréquentation sur la Route Départementale 68E qui traverse notre commune entre le rond-point BOYÉ (ex-CAMIF) et Aureville, et ses nuisances associées, constituent des sujets de préoccupation pour tous les Clermontois. Corollaire de l'attractivité économique grandissante de l'agglomération toulousaine, la croissance démographique combinée à un quasi-monopole de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail, ont considérablement dégradé les conditions de déplacement vers les pôles d'activité au sud de Toulouse (Parc Technologique du Canal, etc.).

Vue depuis notre commune, force est de constater que **la réponse proposée par la puissance publique pour faire face à ces enjeux est insatisfaisante**. Si l'implantation d'un arrêt de Transport À la Demande au niveau du lieu-dit En Sérié permet de rejoindre, en environ trente minutes, le terminus métro de Ramonville, l'analyse des usages montre qu'une part non négligeable des utilisateurs s'arrête en chemin (desserte de proximité) et que le rabattement sur le réseau métro profite quasi-exclusivement aux étudiants (desserte vers le Pôle Universitaire Sud). **Les salariés effectuant quotidiennement les déplacements domicile-travail via la RD68 E n'utilisent pratiquement pas ce mode de déplacement.**

Afin de capter, ne serait-ce qu'une partie de cette clientèle adepte de la voiture individuelle, et d'enrayer la baisse de la fréquentation, de l'ordre de 5 % par an, observée ces deux dernières années sur le réseau TAD 119, **TISSEO envisage de changer de mode d'organisation en installant une ligne régulière**. Le tracé de cette ligne, qui n'est pas encore défini, nourrira la concertation, au cours des prochains mois, entre les élus des communes du Sicoval traversées par le réseau.

Dans ce contexte, répondant à une sollicitation du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, **la commune de Clermont-le-Fort entend contribuer à proposer une solution alternative, et complémentaire, en développant le co-voiturage**. L'implantation d'une aire d'une soixantaine de places réservée au covoiturage à l'entrée du quartier de La Riverotte, dont le principe a été validé en conseil municipal au début du mois de juin, actuellement à l'étude, pourrait constituer une offre attractive pour des automobilistes englués dans les embouteillages à l'approche des pôles d'activités au sud de Toulouse.

Couplée avec un mini pôle de transport public, l'aire de covoiturage pourrait également être le point de départ de la nouvelle ligne régulière, desservant par là même le Fort et En Sérié, conformément à l'ambition affichée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune. Elle pourrait également **devenir un point de jonction** avec le réseau de transport de la Communauté d'Agglomération du Muretain, permettant notamment de relier le réseau ferroviaire qui dessert le centre de Toulouse depuis Pins-Justaret. Tels sont les projets d'articulation entre urbanisme et transport sur lesquels travaillent les élus clermontois, en appui avec l'ensemble des partenaires institutionnels de la commune.

Christian HUGUES

50 %

Augmentation de la fréquentation moyenne journalière du trafic sur la RD 68E dans les deux sens entre 2011 et 2017

• La Riverotte

Position de la commune sur le projet d'installation d'une aire de co-voiturage, porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, sur un terrain communal situé sur La Riverotte (Conseil Municipal du 5 juin 2018)

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne souhaite implanter des aires de co-voiturage sur les communes de la périphérie de l'agglomération toulousaine afin d'offrir des alternatives aux modes actuels de déplacement (hégémonie de la voiture individuelle). Il a pris attache avec la commune afin de positionner une aire au niveau du rond-point de la RD 820 (une zone de stationnement non aménagée existe actuellement sur le terrain faisant face aux Établissements Boyé).

L'implantation envisagée se situe sur le terrain communal le long de la RD 820, face à l'actuel parking des Claux (superficie de 2 238 m² dont 1 830 m² sur les parcelles communales et 408 m² sur le foncier départemental). L'aire de co-voiturage porterait sur 64 places pour des véhicules légers avec un accès routier depuis le Chemin de la Riverotte et deux accès pédestres depuis la RD 68E et le Chemin de la Riverotte.

L'aire de covoiturage pourrait servir, en semaine, pour les personnes effectuant des déplacements domicile-travail depuis ou vers Toulouse. Le week-end et pendant la période estivale, le parking pourrait accueillir les personnes souhaitant profiter des Bords d'Ariège. Sur l'aire de covoiturage, l'installation d'un portique pour empêcher l'arrivée de véhicules autres que les voitures particulières et de bornes de recharge pour véhicules électriques pourraient être envisagée. À proximité immédiate de l'aire pourraient également être envisagés les équipements suivants : arrêt pour les transports scolaires et interurbains (lignes du Conseil Départemental de la Haute-Garonne) ; arrêt pour le Transport À la Demande (TAD 119) ; signalétique horizontale pour que les utilisateurs « Bords d'Ariège » soient orientés vers le cheminement pédestre qui a été ouvert en direction du pont de l'Ariège ; signalétique verticale incitant à la réduction de la vitesse sur la RD 68E.

La mise en service prévisionnelle de l'aire de covoiturage pourrait intervenir au cours du premier semestre 2019.

Au regard de ces éléments, sachant que ce projet n'est pas compatible avec celui porté par l'entreprise CEMEX qui vise une implantation sur les mêmes parcelles communales (cf. infra), les conseillers municipaux ont été appelés à formuler un avis sur le projet. Si le vote était favorable, une négociation s'engagerait avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne en vue d'aboutir à une proposition définitive qui serait soumise au vote du conseil municipal.

Délibération adoptée à la majorité (avis favorable). Quatre votes contre (Gérard BOUDON, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Gérald LAGACHERIE et Jean-Pierre LAGUENS).

Position de la commune sur le projet de déménagement de l'entreprise CEMEX sur un terrain communal situé sur La Riverotte (Conseil Municipal du 5 juin 2018)

L'entreprise CEMEX, actuellement installée sur le terrain appartenant à la société GRANHOTA sur les bords d'Ariège (ancienne gravière), envisage de déménager pour s'installer le long de la RD 820. Cette localisation permettrait à la société de gagner en visibilité, notamment pour une clientèle de particuliers qu'elle souhaiterait conquérir au-delà de sa clientèle de professionnels, fidélisée de longue date sur son site de Clermont-le-Fort. La société CEMEX s'est rapprochée de la commune pour envisager de déménager sur le foncier communal se situant à l'entrée du quartier de La Riverotte (terrains d'une superficie totale de 17 000 m²). Le projet présenté concerne le positionnement, sur l'intégralité des parcelles communales en bord de la RD 820, de la société CEMEX et des TRANSPORTS MAUREL. La surface souhaitée par la société CEMEX serait comprise entre 10 000 m² et 12 000 m² tandis que celle des TRANSPORTS MAUREL se situerait entre 6 000 m² et 8 000 m².

L'activité développée par la société CEMEX serait identique à celle qui est actuellement en cours sur le site « historique » au bord de l'Ariège : vente de granulats aux professionnels et aux particuliers. Les horaires d'ouverture pourraient être amplifiés le samedi afin d'accueillir la clientèle des particuliers. Les conditions financières liées au projet de déménagement n'ont pas, à ce stade, été précisées par la société CEMEX.

Au regard de ces éléments, sachant que ce projet n'est pas compatible avec celui porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne qui vise une implantation de l'aire de covoiturage sur une partie des mêmes parcelles communales (cf. supra), les conseillers municipaux ont été appelés à formuler un avis sur le projet. Si le vote était favorable, une négociation s'engagerait avec l'entreprise CEMEX en vue d'aboutir à une proposition définitive qui serait soumise au vote du conseil municipal.

Délibération rejetée à la majorité (avis défavorable). Une abstention (Geneviève DURAND-SENDRAIL).

Position de la commune sur le projet de déménagement de l'entreprise TRANSPORTS MAUREL sur un terrain communal situé sur La Riverotte (Conseil Municipal du 5 juin 2018)

L'entreprise TRANSPORTS MAUREL, actuellement installée sur un terrain lui appartenant située à l'entrée de La Riverotte, à l'extrémité d'une voirie dont elle est également pro-

priétaire, envisage de déménager pour s'installer le long de la RD 820. Cette localisation permettrait à la société, d'une part de « diminuer les nuisances quasi quotidiennes que subissent les habitants » et, d'autre part, de « disposer d'un site plus propre, plus moderne et plus sécuritaire pour garer les véhicules et assurer leur maintenance ». Sur le nouveau terrain, le projet consiste à « faire un parking pour garer les véhicules de manière harmonieuse et propre, de construire un bâtiment qui servirait d'atelier et de bureaux répondant aux normes exigées. L'utilisation d'un panneau photovoltaïque comme source d'énergie est envisagée » (extraits du courrier reçu en mairie). L'entreprise TRANSPORTS MAUREL s'est rapprochée de la commune de Clermont-le-Fort pour envisager de déménager sur le foncier communal se situant à l'entrée du quartier de La Riverotte (terrains d'une superficie totale de 17 000 m²). Le projet présenté concerne le positionnement, sur l'intégralité des parcelles communales en bord de la RD 820, des TRANSPORTS MAUREL et de la société CEMEX. La surface souhaitée par les TRANSPORTS MAUREL se situerait entre 6 000 m² et 8 000 m² tandis que celle de la société CEMEX serait comprise entre 10 000 m² et 12 000 m². L'activité développée par les TRANSPORTS MAUREL serait identique à celle qui est actuellement en cours sur son site « historique » sur la Riverotte : départ des camions tôt le matin (de 5 h 45 à 7 h 15) et retour des camions en fin d'après-midi (de 15 h 45 à 17 h 15).

Les conditions financières de l'implantation à côté de la société CEMEX n'ont pas été précisées. Dans l'hypothèse où la commune souhaiterait accueillir l'aire de covoiturage (projet du Conseil Départemental de la Haute-Garonne), l'entreprise TRANSPORTS MAUREL propose d'acquiescer la totalité de la surface disponible. Au titre des conditions financières, elle propose de laisser le terrain, le bâtiment et la servitude dont elle est propriétaire en contrepartie du terrain.

Au regard de ces éléments, les conseillers municipaux ont été appelés à formuler un avis sur le projet. Si le vote était favorable, une négociation s'engagerait avec cette entreprise en vue d'aboutir à une proposition définitive qui serait soumise au vote du conseil municipal.

Délibération rejetée à la majorité. Trois votes pour (Xavier BEL-LAMY, Jean-Paul CARDALIAGUET et Jean-Pierre LAGUENS) et une abstention (Geneviève DURAND-SENDRAIL)

• École

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le remplacement d'un équipement de chauffage à l'école primaire (*Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018*)

Le système de chauffage de l'une des classes de l'école primaire est tombé en panne au cours de la dernière semaine

du mois de janvier dernier. Immédiatement, la commune a trouvé une solution provisoire, avec l'aide d'un prestataire, pour maintenir les conditions normales pour l'enseignement (installations d'un chauffage d'appoint).

Afin de trouver une solution pérenne, la commune a sollicité des prestataires pour obtenir un devis pour remplacer le matériel défectueux dans les meilleurs délais, c'est-à-dire au cours des congés de février. Au regard des contraintes de commande de matériel et de réservation de la main d'œuvre qualifiée pour effectuer les travaux, la commune a souhaité rapidement passer commande de la prestation.

Elle a donc informé le Conseil Départemental de la Haute-Garonne de la situation d'urgence à laquelle elle était confrontée pour obtenir un accord de principe afin d'engager les travaux préalablement au dépôt d'une demande de subvention. Après avoir obtenu cet accord de principe, la commune a commandé les travaux qui ont été effectués pendant les vacances scolaires de février (montant de 4 578,21 euros HT, soit 5 493,85 euros TTC).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention avec SOLEVAL pour la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants

(Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018)

Garantir une bonne qualité de l'air est une obligation réglementaire depuis le début de l'année 2018 pour les écoles maternelles et élémentaires (décrets 2015-1000 du 17 août 2015 et 2015-1926 du 30 décembre 2015).

Pour ses collectivités adhérentes (dont Clermont-le-Fort depuis janvier 2018), l'agence locale de l'énergie et du climat SOLEVAL propose un accompagnement dans la mise en œuvre de cette obligation réglementaire par une démarche en plusieurs étapes : sensibilisation et information des occupants sur la démarche ; évaluation des moyens d'aération et diagnostic Qualité de l'Air Intérieur ; analyse et plan d'actions ; communication et sensibilisation auprès de tous les acteurs concernés.

Pour cet accompagnement une cotisation forfaitaire supplémentaire minimum de 500 euros pour deux journées à adapter aux besoins de la collectivité est demandée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique à l'école primaire

(Conseil Municipal du 5 juin 2018)

Le conseil municipal, lors de sa séance du 14 novembre 2017, a décidé de déposer une demande de subvention pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à l'école élémentaire dans le cadre du programme

Suite page 6

« Certificats d'Économie d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (CCE/TEPCV) porté par le Sicoval. Lors de sa séance du 22 janvier 2018, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention de l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Dans le prolongement de ces deux décisions, il a été procédé à l'étude de plusieurs devis correspondants aux quatre classes de travaux demandés afin de bénéficier de ces subventions (26 sociétés contactées, 11 entreprises ont adressé des devis qui ont été analysés avec le technicien de Renoval).

Après examen, il est proposé de retenir trois entreprises pour les travaux suivants : isolation des combles (Entreprise KIISOL, 3 330 €HT) ; remplacement des menuiseries dans la salle de la bibliothèque (Entreprise Mode & Fenêtres, 17 249 €HT) ; pose d'une pompe à chaleur dans la salle de la bibliothèque (Entreprise BUZY, 5 184,03 €HT) et remplacement des convecteurs et remplacement des luminaires par des LED (Entreprise BUZY, 2 746,06 €HT).

Les subventions CEE/TEPCV et DETR ont été accordées à la commune à hauteur de 10 907 €HT pour la première, et 7 621 €HT pour la seconde soit un total de 18 528 €HT. Le total HT des travaux s'élève à 28 509,09 €HT. La part de la commune est de 9 981,09 €HT. La TVA sera acquittée par la commune (5 701,82 €HT) puis récupérée via le mécanisme du Fonds de Compensation de la TVA. La réalisation des travaux est programmée sur le deuxième semestre 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Église

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la sécurisation des accès à l'installation campanaire (Conseil Municipal du 13 avril 2018)

L'entreprise assurant la maintenance du mécanisme automatisé des cloches de l'Église Saint Pierre a fait part à plusieurs reprises, ces dernières années, de la dangerosité concernant l'accès à la plate-forme du mur-clocher. Un audit de l'installation campanaire a donc été diligenté afin de détailler : le volet sécurité de l'installation campanaire ; le volet pérennité de l'installation campanaire ; le respect des règles de l'art campanaire.

Il convient à minima de sécuriser l'accès car de sérieuses défaillances ont été révélées par l'audit, conduisant à une mise en danger du personnel chargé de l'entretien des cloches. Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise BODET portant sur la mise en sécurité de l'installation campanaire et s'élevant à 12 443,25 €HT soit 14 931,90 €TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Sécurité routière

Choix de l'entreprise pour l'acquisition de radars pédagogiques

(Conseil Municipal du 5 juin 2018)

La commune est attributaire, par délibération du 28 septembre 2017, d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour « la sécurisation de la RD68E par la mise en place de radars pédagogiques et limitation de vitesse à 70 km/h » (enveloppe maximale de travaux de 15 000 €HT et subvention maximale attribuée de 4 650 €HT, soit 31 % du montant HT des travaux).

Dans le cadre de cette enveloppe budgétaire, des panneaux de signalisation visant à réduire la vitesse des automobilistes ont été posés dans le virage du Camp Grand. Des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne concernant la signalétique verticale et horizontale à positionner à l'endroit du quartier des Fraysses pour assurer la sécurité et la tranquillité des automobilistes et des riverains.

La commune a prévu d'acquérir deux radars pédagogiques mobiles, à alimentation solaire, qui pourront être positionnés sur les routes départementales (zone agglomération) et communales. Dans ce cadre, trois entreprises ont été consultées. Il est proposé de retenir l'offre la moins onéreuse, à savoir celle de la société Signalisation LACROIX (devis de 4 217,24 €HT, soit un coût résiduel à la charge de la commune de 2 909,90 €HT après subvention du Conseil Départemental).

Délibération adoptée à la majorité. Trois abstentions (Nicole AERN, Jean-Paul CARDALIAGUET et Jean-Jacques CAZALBOU).

• Finances communales

Vote des taux d'imposition 2018

(Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018)

Maintien à l'identique des taux d'imposition par rapport à l'année précédente, soit : 5,13 % (taxe d'habitation) ; 10,61 % (taxe sur le foncier bâti) ; 24,57 % (taxe sur le foncier non bâti). Cette décision impose que la commune continue de gérer de façon rigoureuse, d'une part le budget de fonctionnement afin de dégager une épargne brute positive et, d'autre part, le budget d'investissement afin d'opérer une sélection rigoureuse parmi les projets présentés.

Délibération adoptée à la majorité. Un vote contre (Gérard BOUDON).

Vote des subventions aux associations 2018

(Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018)

Les associations bénéficiaires ont toutes, à la demande de la municipalité, transmis leur bilan moral et financier 2017 et leur proposition de budget 2018 sur laquelle

figure le besoin de subvention communale. L'enveloppe pour les subventions s'établit à hauteur de 2 800 €, avec par ordre décroissant : Comité des Fêtes (1 000 €) ; Coopérative Scolaire (473 €) ; Sortie scolaire (240 €, déjà voté lors d'un précédent conseil municipal) ; Aurecler (200 €) ; Caminarem et Intin'errances (150 € chacune) ; ACCA, Coteaux d'Elodie, Marmottes et Marmots, La Sauce Aux Idées, Vivre à Clermont (100 € chacune) ; non encore attribué (87 €).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2018

(Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018)

Le vote du budget s'inscrit dans un contexte défavorable pour la commune : baisse continue des recettes de fonctionnement du fait de la contraction des dotations reçues de l'État et du Sicoval et effritement de l'épargne brute, en dépit d'une stabilisation des dépenses de fonctionnement. Au regard de cette situation qui ne devrait pas connaître d'évolution favorable au cours des deux prochaines années, il est indispensable de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en identifiant

de nouvelles perspectives en recettes (par exemple à travers une évolution de la tarification des services). Le budget de fonctionnement prend notamment en compte, au titre des dépenses, la réparation de la borne d'accès au Fort, la réparation de la barrière en bois au parking du Fort et l'enlèvement des dépôts sauvages situés au parking des Claux (quartier de La Riverotte).

Le budget d'investissement intègre les opérations qui relèvent des restes à réaliser : assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le Plan Local d'Urbanisme et pour l'animation citoyenne relative à l'extension du Fort ; accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ; acquisition d'un défibrillateur ; sécurisation des bâtiments scolaires et contribution au Schéma Départemental d'Aménagement Numérique. Les projets nouveaux pour lesquels des subventions seront sollicitées auprès des partenaires institutionnels de la commune sont : acquisitions foncières ; travaux église Saint-Pierre ; travaux école primaire ; acquisition d'équipements et de matériels.

Délibération adoptée à la majorité. Un vote contre (Gérard BOUDON).

Christian HUGUES

Autres décisions prises lors des conseils municipaux (délibérations consultables sur le site internet de la Mairie, www.clermont-le-fort.fr)

- **1^{er} mars 2018** – Vote du Compte de Gestion 2017 ; Vote du Compte Administratif 2017 ; Affectation du compte de résultat 2017 ; Adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Garonne ; Renouvellement des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- **13 avril 2018** – Augmentation des loyers communaux conformément aux indices annuels de révision ; Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'achat d'une tondeuse autoportée ; Versement d'une subvention au Comité des Fêtes pour le « Noël des enfants » ; Décision Budgétaire Modificative n°1 ; Création d'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe ; Répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées.
- **5 juin 2018** – Choix de l'entreprise pour les travaux de résorption de l'humidité dans un logement communal ; Vote du Compte Administratif 2017 (absence de quorum lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2018) ; Délibération Budgétaire Modificative n°2 ; Approbation de l'Attribution de Compensation versée par le Sicoval au titre de l'année 2018 ; Approbation de la convention de mutualisation pour la valorisation des économies d'énergie avec le Sicoval (travaux de rénovation énergétique à l'école primaire).

Pourrez-vous voter en 2019 ?

Vous habitez Clermont-le-Fort et n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter en 2019, vous devez vous faire inscrire avant le 31 décembre 2018, à la mairie. C'est une démarche volontaire. Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Les citoyens européens peuvent se faire inscrire sur les listes complémentaires afin de participer aux européennes 2019 (et aux municipales en 2020). Des élections européennes seront en effet organisées (suivant les pays) entre le 23 et le 26 mai 2019.

Restrictions budgétaires, même à l'école !

Nous avons déjà évoqué, dans l'Autan de mars dernier, le problème de la diminution des dotations de fonctionnement de la part de l'État.



Il en résulte que la commune doit « se serrer la ceinture » sur tous les plans.

En conséquence, nous nous adressons aux administré(e)s de Clermont-le-Fort pour solliciter toutes personnes souhaitant travailler, épisodiquement, à l'école primaire. Ces volontaires devront remplacer nos fidèles Christine et Patricia en cas d'absences imprévues. Ces employées municipales s'occupent de la garderie du matin, du service de cantine à midi, et après les heures de cours, de la garderie, du ménage et des activités périscolaires. Depuis septembre, Martine aussi faisait partie de cette jolie équipe dédiée aux enfants de notre

école primaire mais les exigences budgétaires nous forcent à rechercher des solutions plus ponctuelles.

Si travailler avec les enfants de la commune, très occasionnellement, vous intéresse, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

De plus, les exigences budgétaires communales sont telles que le conseil municipal réfléchit sur la gratuité des services offerts (garderie matin/soir, activités périscolaires) aux enfants de l'école de Clermont-le-Fort. Les informations vous seront données dès que des décisions seront prises par la municipalité.

Leanne Pitchford

Commémoration du 19 mars

Journée Nationale du Souvenir et de Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Guérino Bardellotto et Philippe Paillette, anciens combattants clermontois.

La commémoration de la fin des combats en Algérie, qui cessèrent définitivement le 19 mars 1962, s'est déroulée en présence de deux anciens combattants clermontois. Après la lecture du discours officiel par le maire, se terminant sur ces mots « *Témoigner, expliquer et partager, sont un impératif afin que, des deux côtés de la Méditerranée, les jeunes générations, préparent l'avenir ensemble.* », Guérino Bardellotto et Philippe Paillette ont déposé une gerbe devant le monument aux morts dans la cour du Fort.

Un vin d'honneur a ensuite été servi dans la salle du conseil de la mairie.

Bethy Giachetto

Luttons contre les nuisances sonores !

L'été est là. Afin que l'entretien des jardins se passe en toute sérénité pour les Clermontois, voici un rappel des horaires de tontes :

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H30 À 19H30
LES SAMEDIS DE 9H À 12H ET DE 15H À 19H
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 12H ET DE 16H À 18H**

Bel été à toutes et à tous !

Un logo pour Clermont-le-Fort !

C'était l'appel lancé par le comité consultatif de communication en mars dernier. Ce concours ouvert à tous les habitants mais aussi à tous ceux qui aiment notre village, s'est terminé le 15 juin. Le comité communication, les conseillers municipaux et les associations clermontoises ont choisi parmi 12 logos différents ou déclinaisons. Chacun devait voter pour ses 3 logos préférés, en position 1, 3 points étaient attribués, en position 2, 2 points et en position 3, 1 point.

C'est ainsi que fut désigné le logo gagnant.

Celui-ci, appartient désormais à la commune et sera déployé sur le site internet, mais aussi sur les documents officiels de la mairie. Le gagnant désire rester anonyme.

Le comité consultatif communication



Le blason « *De sinople à la fasce d'or, accompagnée de deux losanges du même, une en chef et une en pointe* » de Clermont-le-Fort fera toujours partie de l'histoire de notre village.

Un nouveau site internet pour la mairie

La commission communication et numérique est heureuse de vous présenter le nouveau site de notre commune.

Après plusieurs mois de développement, avec l'appui technique de l'ATD31 (Agence Technique Départementale) le nouveau site est en ligne depuis le 1^{er} juillet 2018.

Vous devrez dorénavant, le consulter à l'adresse suivante :

www.clermont-le-fort.fr

Venez découvrir nos services, nos actualités et bien plus encore sur ce site internet simple dans sa navigation.

Un web site conçu pour vous faciliter la navigation !

L'équipe municipale a voulu mettre en place un site Internet intuitif, interactif et utile pour les administrés.

- Vous disposez d'informations municipales et pratiques

disponibles 24 heures sur 24,

- Vous pouvez, via un formulaire de contact joindre directement par mail l'équipe municipale,
- Vous pourrez lire en ligne ou télécharger les comptes rendus des conseils municipaux et aussi le bulletin municipal l'Autan,
- Vous y trouverez encore plus de fonctionnalités...

Malgré tous nos efforts, il se peut qu'il y ait encore quelques coquilles !

N'hésitez pas à nous envoyer vos remarques.

Bethy Giachetto,
en charge de la communication et du numérique

Et si vous lisiez l'Autan en format numérique ?

Si vous trouvez inutile de recevoir l'Autan en version papier et que la version électronique vous suffit, inscrivez-vous sur le nouveau site de la mairie, rubrique *Vie Municipale - Bulletin municipal L'Autan* et vous serez avertis dès la mise en ligne du prochain bulletin communal.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-le-Fort

LE REPAS DES AÎNÉS 2018

Les aînés de Clermont-le-Fort se sont retrouvés, ce samedi 9 juin, à l'école communale que certains avaient déjà fréquentés, soit directement soit par l'intermédiaire de leurs enfants.

A peine arrivés, chacun, en solo ou en couple, s'est vu proposé une séance photo organisée, gracieusement,

« Je voudrais remercier les intervenants bénévoles, mais aussi les personnes qui, ne pouvant se libérer pour le repas, ont aidé à l'organisation ou ont apporté un peu de leur amitié par un bouquet de fleurs qui a décoré le centre de table. » Bethy

par Gilles Martin, clermontois et photographe professionnel, qui avait installé un labo photo dans la salle de la bibliothèque. Après un rassemblement dans la cour de l'école -attente pour les portraits oblige- qui ressemblait bien à une cour de récréation, la photo de groupe était organisée. Les clichés, de qualité professionnelle, leur ont depuis été offerts par l'équipe du CCAS.

Les 38 convives ont tous été ravis de se revoir, de discuter, voire de se rencontrer pour la première fois. En effet, pour une dizaine d'entre eux, c'était la première fois qu'ils participaient à ce genre de festivité. S'en est suivi un apéritif à la sangria maison, accompagné de musiques espagnoles

par Yvan Carrat, musicien de Vigoulet-Auzil qui était venu animer amicalement cette belle journée.

Le menu de fête, préparé par le service restauration du Sicoval, a régalé tous les invités. Il faut dire que c'était un menu digne d'un repas de Noël, tant par la qualité que par la météo ! Duo de foie gras, tartare de saumon, tournedos de magrets sauce foie gras et pleurotes, trio de fromages et pour terminer sur une bonne note sucrée, son Saint-honoré revisité. Le tout bien accompagné par plusieurs vins d'un terroir voisin. Entre chaque plats, Yvan Carrat, guitare en bandoulière, nous invita à chanter avec lui des chansons françaises, espagnoles mais aussi basques que tous ou presque connaissent déjà. À la fin du repas, l'ambiance s'est enflammée et pendant que tous tapaient dans les mains, certains se sont risqués sur la piste de danse. Puis, Henriette nous a régalés de quelques blagues et galéjades en occitan qu'elle commentait en français pour les non-initiés mais qui ont bien fait rigoler tout le monde.

L'après-midi était bien avancée quand le moment de la séparation fut arrivé, et tous les participants ont dit avoir passé une excellente journée, nous ont remerciés de l'organisation, et nous ont assurés qu'ils seraient là l'an prochain. C'est avec grand plaisir que nous les retrouverons pour le repas des aînés 2019.



Les aînés attablés dans la cantine de l'école communale.



Dans le jardin de l'école communale, les aînés et les intervenants sont réunis pour la photo de groupe. Photo G. Martin.



VIE MUNICIPALE

UNE JOURNÉE POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE

Vous avez entre 12 et 17 ans : venez faire du canoë-kayak !

Le Centre Communal d'Action Sociale vous invite à participer à une sortie canoë-kayak sur l'Ariège.

Cette activité, encadrée par Granhota, Société clermontoise de sorties et d'évènements sportifs, est organisée le **dimanche 23 septembre 2018**.

Au programme : 10 h canoë-kayak, sortie encadrée et animée - 12 h 30 pique-nique (non fourni) au ramier de Portet-sur-Garonne - retour à la base vers 14 h 30. Pour des contraintes techniques, seulement 32 places sont disponibles. Les premiers inscrits pourront participer !

Inscrivez-vous par mail (mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr) auprès de la mairie avant le 31 juillet 2018.

Base nautique Granhota, chemin de la Riverotte, site : www.granhota.fr.

PLAN CANICULE

Cette année, malgré un printemps plus que maussade, le plan canicule est mis en place et étendu jusqu'au 15 septembre 2018. Si vous êtes, ou si vous connaissez une personne susceptible d'être en difficulté lors de fortes chaleurs, vous devez vous faire connaître auprès de la secrétaire de mairie (Tél. : 05 61 76 29 45) qui vous inscrira sur le registre du plan canicule. Ce registre permet d'organiser un contact constant avec les personnes âgées ou en situation de handicap en cas d'épisode caniculaire.



CCAS - VACANCE DE POSTE

Le Centre communal d'action sociale est composé d'élus mais aussi d'habitants qui ont envie de s'impliquer dans les activités sociales de la commune. Suite à son démé-

nagement, un des membres du collège des habitants vient de démissionner. Si ce poste vous intéresse, que vous voulez vous investir pour la commune et ses habitants, vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie afin de vous porter candidat(e), avant le 31 août 2018.

LUTTONS CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE !



Ce moustique tigre, actif dans 10 des 13 départements d'Occitanie, pique le jour et sa piqûre est douloureuse. Il est transmetteur, dans certaines conditions, de la dengue, le chikungunya et le zika. **Éliminons** les larves de moustiques chez nous en changeant l'eau des plantes, en vérifiant le bon écoulement des eaux de pluies, et en éliminant les endroits où l'eau peut stagner.

Protégeons-nous des piqûres en appliquant des produits anti-moustiques, et en utilisant diffuseur d'insecticide à l'intérieur comme à l'extérieur.

Source Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie

TIQUES, SOYONS VIGILANTS AU RETOUR DES PROMENADES !

L'été marque le pic d'activité des tiques dont les morsures peuvent avoir de lourdes conséquences, notamment la transmission de la maladie de Lyme.



Protégeons-nous en portant des chaussures fermées et des vêtements couvrants, évitons de marcher au milieu des herbes hautes.

Éliminons au retour de promenade les tiques qui auraient pu se fixer sur la peau avec un tire-tique. En cas de piqûre, il faut désinfecter. **Si un halo rouge s'étend autour de la piqûre, il faut consulter immédiatement son médecin.**

Bethy Giachetto,
Vice-présidente du CCAS

Il était temps et elle est arrivée

Fatiguée, ne répondant plus à nos attentes, difficile à se déplacer, il a fallu prendre une décision.



Première tonte devant l'école communale

Lorsque j'ai dû aller à l'hôpital pour faire enlever une tique, et après avoir discuté avec mon médecin, j'ai décidé de renvoyer chez son chirurgien pour une remise en état ou autres solutions, j'ai donc choisi de la mettre en retraite après des années passées sur nos chemins.

Oui, il s'agit bien de notre tondeuse à gazon autoportée. Après de nombreuses vérifications, devis et surtout conseil auprès de notre employé municipal, mon choix a été fait et Alban en est le plus heureux.

Gérald Lagacherie

Les dépôts sauvages sur notre commune ... tous concernés !

La municipalité ainsi que de nombreux Clermontois ont constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères, d'encombrants et de déchets de chantiers sur la commune et particulièrement au pied du point d'apport volontaire situé à la Riverotte.

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes :

- Nuisances olfactives,
- Dangers sanitaires,
- Et surtout des risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.

Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent.

Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Les auteurs de ces indécences s'exposent à des amendes allant jusqu' à 1500 euros. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage.

Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Tout objet déposé sur le territoire, **en dehors des dates et horaires de collectes** prévues par la commune est considéré comme un dépôt sauvage.

Que dit la Loi ?

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5^e classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ». Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit.

Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Que risque-t-on ?

Infraction	Peines encourues
Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise	2 ans de prison et/ou 75 000 € d'amende
Abandon ou dépôt de déchets par un particulier	Contravention de 2 ^e classe (jusqu'à 75 € d'amende)
Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule	Contravention de 5 ^e classe (jusqu'à 1 500 € d'amende)



Enlèvement des plaques d'amiante par l'entreprise Amiante Ingénierie de Bruguières au mois de mai 2018.



Comment puis-je être plus vigilant ?

Si vous êtes témoins d'un dépôt sauvage près de chez vous, n'intervenez pas, ne prenez pas à parti le contrevenant, ne vous mettez pas en danger. Notez ou photographiez la plaque d'immatriculation du véhicule et téléphonez ou envoyez un mail à la mairie. C'est de la responsabilité de la commune de porter plainte auprès de la gendarmerie de Castanet-Tolosan qui retrouvera le

propriétaire du véhicule et qui délivrera les amendes correspondantes au délit.

Quelle quantité par an ?

4 m³ de plaques amiantées

3 m³ de plaques d'éverite

60 kg de déchets ramassés par un riverain près de chez lui, l'été dernier. Sans compter les

frigos, matelas, machines à laver, pneus et bien sûr

un nombre incalculable de sacs poubelles !

de dépôts sauvages constatés sur la commune pour lesquels les auteurs auront pu être identifiés et de défendre les intérêts de la commune. La commune a déjà porté plainte à plusieurs reprises, des sanctions adaptées ont été données aux contrevenants. La mairie va mettre en place un formulaire de déclaration en ligne de dépôts sauvages sur son nouveau site Internet.

Que peut faire la commune ?

Lors de la séance du 8 septembre 2016, le conseil municipal, a autorisé le Maire, selon l'article L 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déposer plainte en cas

Le ras-le-bol des habitants des Bords d'Ariège.

Plaintes et pétitions des habitants en bordure des chemins et parkings menant aux bords de l'Ariège sont régulièrement reçues en mairie. Les riverains ne supportent plus l'incivilité des visiteurs indéclicats, et ce, malgré la présence de plusieurs écogardes tout l'été.

Quel coût pour la commune ?

Le ramassage mais aussi le **traitement dépolluant des déchets** contenant de l'amiante a coûté cette année **6 000€ aux finances communales.**

Le temps de nettoyage des lieux de dépôts est pris sur les heures de travail du personnel communal, auquel il faut ajouter les frais inhérents aux déplacements (camion, transport des déchets vers la décharge...). Ce coût supplémentaire et non budgétisé a un impact non négligeable sur les finances de la commune.

Bethy GIACHETTO



Les déchets de ce début d'année...

J'HABITE À CLERMONT-LE-FORT...

Que dois-je faire de mes encombrants ?

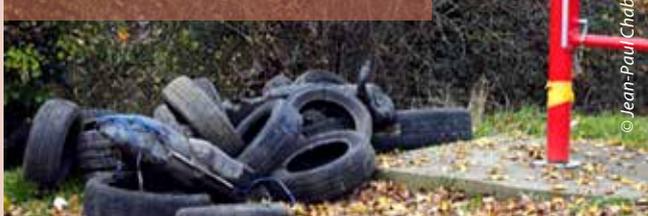
Plusieurs collectes spécifiques sont proposées par le Sicoval durant l'année, sur demande, gratuites ou payantes. Depuis le mois de mars, la collecte des encombrants et des DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) se fait à la demande. Cette collecte est gratuite. Prendre rendez-vous auprès du Sicoval au 05 62 24 02 02. **Les déchets non concernés par les collectes** du Sicoval, doivent être apportés dans les **déchèteries** du territoire. Leur accès est gratuit et offre de nombreux services.

Déchèterie de Labège : ZAC de la Bourgade, Route de Baziège, tél. : 05 61 39 99 18 Horaires : lundi au vendredi : 9h30-11h50 et 13h30-18h ; samedi et dimanche : 9h30-17h ; Fermé le mardi et les jours fériés.

Déchèterie de Montgiscard : Chemin des romains, tél. : 06 18 33 15 33 Horaires : mardi au vendredi : 8h30-11h50 et 14h-18h ; samedi et dimanche : 9h30-12h30 et 13h30-18h ; fermé le lundi et les jours fériés.

Déchèterie de Ramonville-St-Agne : 40 avenue de Suisse, tél. : 05 62 88 30 15 Horaires : lundi au vendredi : 9h30-11h50 et 13h30-18h ; samedi et dimanche : 9h30-17h ; fermé le jeudi et les jours fériés.

... et l'été ne fait que commencer !



La collecte des branchages (pas de tonte ni de feuillage) se fait sur rendez-vous auprès du Sicoval : 05 62 24 02 02. Ce service est payant (30 € /collecte dans la limite de 5 m³).

Vous pouvez aussi opter pour le broyage des branchages à domicile (service gratuit).

Que dois-je faire en cas de surplus occasionnel de déchets ?

Le Sicoval met à disposition de **sacs de pré collecte prépayés**. Vendus par lot de 10, les sacs complémentaires (50 litres, 16 € le lot) sont proposés en cas de surplus occasionnel de déchets (fêtes de fin d'année, évènement familial...), à déposer seul ou à côté du bac gris déjà plein, le jour de la collecte.





ASSOCIATION MARMOTTES ET MARMOTS

La météo capricieuse nous a souvent empêchés d'aller en montagne au premier semestre. Toutefois, lors de la deuxième et dernière sortie en raquettes de l'hiver au mois d'avril, nous avons bravé le vent qui nous faisait chuter dans les derniers mètres jusqu'au sommet du Tarbésou. Nous avons fini la montée pliés en deux, accrochés à nos bâtons, ou à quatre pattes (coûte que coûte, il fallait y arriver à ce sommet), pour ne pas être emportés par les bourrasques au niveau d'un petit col. Mais le jeu en valait la chandelle. Le sommet nous a offert un vaste panorama sur l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées Orientales.

En mai, nos pas nous ont menés à Gavarnie lors d'un week-end prolongé. Blotti au fond d'une vallée à 1 375 m d'altitude, le village profite d'une vue majestueuse sur le cirque de Gavarnie, avec des pics entre 3 000 et 3 400 m, et la plus grande cascade d'Europe. Les prévisions météo exécrables avaient fait fuir la plupart des visiteurs et les sentiers étaient plutôt déserts. Or, il suffisait de jeter un œil par la fenêtre le matin, comme le faisait notre hôte, pour s'apercevoir que la journée allait être belle. Nous étions 23 plus notre bébé marmotte, Iris, qui a déjà un an et demi. Grâce à Pascal, notre sherpa volontaire, Iris se promène plus longuement en montagne et fait de la dénivelée ! En fait, Pascal est un mannequin montagnard, il est sur toutes

les photos avec Iris et il adore ça. Pendant trois jours, nous avons parcouru des milliers de pas. C'était le grand jeu du soir... Les objets connectés et autres applications sur Smartphone donnaient le verdict : boucle par le cirque de Gavarnie, le chemin des Espugues et le refuge des Espuguettes : 22 400 pas -- Boucle au départ de Pragnère par le col de Ripeyre, descente sur Luz Saint Sauveur : 22 780 pas -- Cirque d'Estaubé : 16 836 pas. Les chiffres ne sont pas mon fort, alors spontanément je traduisais tous ces pas en nombre d'images, de vues, de sons, d'odeurs et de souvenirs emmagasinés, sans oublier toutes les sensations et émotions ressenties devant ces paysages à couper le souffle. Du col de Ripeyre, on pouvait apercevoir deux cirques en même temps, celui du Lis et celui de Gavarnie, sans oublier la Brèche de Roland que nous n'avons pas pu approcher, car il restait encore beaucoup de neige au-dessus de 2 000 m. Aux Espuguettes, sur le plateau d'Alans, nous étions dominés par la Hourquette d'Alans et le Pic Rouge de Pailla, entre autres. Les tapis de jonquilles dont l'extrémité des tiges se terminait par des petites pointes jaunes à haute altitude, devenaient des jonquilles à grosses fleurs à basse altitude. Belle leçon de botanique ! Au cirque d'Estaubé, nous sommes restés sans voix dans une vallée aux contours harmonieux. Tous les éléments étaient réunis... les vertes prairies, la cabane, les marmottes à dix pas de nous, la neige et les cascades qui dégoulaient tout autour du cirque. En suivant les méandres du ruisseau qui



était à certains endroits encore recouvert de névés, nous avons pu contempler le cirque et notamment la Brèche de Turquerouye. Ces brèches sont mythiques, elles nous titillent, elles seront bientôt au programme. Enfin, une mention spéciale pour Michèle, qui a réussi à dompter son vertige en passant deux névés avec vue plongeante dans le vide. Je reconnais que ces passages étaient loin d'être rassurants, mais avec calme, prudence et un peu d'aide, même les plus inquiets y sont arrivés.

Pour clôturer le semestre, une poignée de vaillants gourmets ont fait l'ascension du Mont Valier après une étape gastronomique au refuge des Estagnous, fin juin. Concernant le programme à venir... Fin juillet, une quinzaine de M&Ms seront en villégiature dans les Pyrénées espagnoles, hors cadre associatif cette fois. Mais même pour les vacances, les M&Ms prennent plaisir à se retrouver pour crapahuter en montagne. Le point de rendez-vous est à nouveau le camping de Viu près d'Ordesa, et chacun gère sa logistique et son campement. Fin août, une partie du groupe fera un 3 000 m, pendant que l'autre randonnera un peu plus bas. On prévoit des nuits à la belle étoile ou en refuge. Enfin, les randonnées à la journée reprendront courant septembre.

Pour en savoir plus : 06 17 38 69 39 (Anne).
Anne DELPY

LA SAUCE AUX IDÉES TOUJOURS ACTIVE

Les cafés-citoyens de La Sauce aux Idées

Après les cafés-citoyens de janvier et mars, nous étions nombreux le 1^{er} avril pour accueillir le metteur en scène Jacques Mitsch et son film documenteur : « Le fils de Neandertal » suivi d'un débat sur les fake-news. Le 13 juin, Jean-Claude Gouze, responsable régional d'Amnesty International, nous présentait « Migrations et Droits Humains », ne pouvant être plus proche des questions actuelles de notre monde occidental.



Le public d'environ cinquante personnes est fidèle pour une bonne moitié. Suivant les thèmes abordés et la disponibilité de chacun, il y a toujours de nouvelles personnes dans la salle.

Pour la rentrée, vous pouvez déjà noter : vendredi 28 septembre 2018, Jean-Pierre Laporte, responsable départemental de la Fédération de la Chasse viendra à 19h30 établir un comparatif entre « La chasse aujourd'hui, et la chasse demain ».

Et pour terminer l'année, Isy Morgensztern, universitaire, auteur, pionnier d'Arte et de « Libération », sera à Clermont le Fort vendredi 19 octobre pour nous présenter « Trois monothéismes, pourquoi pas un seul ».

Les autres activités de partage de La Sauce aux Idées : la boîte à lire « Livresse », les TIG (Travaux d'Intérêt Généreux), les moutondeuses itinérantes donnent satisfaction à l'ensemble des adhérents et bien au-delà pour Livresse où, maintenant, des anonymes y déposent plus de livres que les mêmes ou d'autres anonymes n'en prélèvent.

Christiane BRUSTEL

UNE BELLE JOURNÉE DANS UN JOLI VILLAGE

Le dimanche 3 juin, la nouvelle équipe du Comité des Fêtes organisait son premier vide-grenier. Avec l'aide des bénévoles, que nous remercions vivement, la mise en place, le rangement et la journée elle-même se sont agréablement bien déroulés.



Un temps couvert, une légère brise sans pluie, peut expliquer un nombre restreint d'exposants. Une trentaine tout de même ont bravé l'Autan pour participer à ce premier vide-grenier. Certains, dès 5h30 du matin pour les plus courageux, attendaient l'ouverture pour s'installer. Tous les exposants ont exprimé leur satisfaction quant à l'organisation et aux ventes qu'ils ont réalisées.

Les visiteurs également ont apprécié. Ils ont aimé le village, le coin détente avec les tables fleuries et les chaises, la « Chouette Roulotte » (oui c'est son nom) où l'on pouvait déguster crêpes et galettes qui s'intégrait à merveille dans le cadre du Fort.

À 18h, le vide-grenier prenait fin et tout le monde est reparti, content de sa journée. Exposants, visiteurs et organisateurs se sont promis que ce premier vide-grenier ne resterait pas sans suite.

En conclusion, ce fut une belle journée dans un joli village.

Et maintenant ?

Le Comité des Fêtes prend déjà rendez-vous l'année prochaine, pour renouveler cette expérience.

Mais en attendant, dans nos cartons, nous avons :

- un tournoi de pétanque,
- un concert,
- un repas,
- un loto,
- le Noël des enfants...

Et vous qu'aimeriez-vous voir organisé dans notre village ? Merci de nous faire part de vos envies, de vos suggestions en nous envoyant un mail à : cdf.clermontlefort@gmail.com



Et si vous étiez volontaire ?

Nous tenons sincèrement à remercier la dizaine de volontaires qui est venue renforcer le Comité des Fêtes pour ce premier événement sans qui cela n'aurait pas été possible.

Et si vous veniez nous rejoindre ? Toutes les bonnes volontés sont bonnes à prendre pour une heure, une ½ journée, une journée. Nous avons besoin de vous. Alors n'hésitez pas, vous verrez c'est sympa. Besoin d'info avant de vous décider ? Vous voulez nous rejoindre ? Un seul mail, celui du Comité des Fêtes : cdf.clermontlefort@gmail.com. On vous dit à bientôt !

Notre page facebook :

« Comité des Fêtes de Clermont le Fort », suivez-nous !

Le Comité des Fêtes



TOUS ENSEMBLE ET TOUS GAGNANTS À L'APEMICA

La fin de l'année s'est terminée par la traditionnelle kermesse de l'école maternelle.

Ce fut une réussite totale avec entre autre au programme la traditionnelle mais indispensable pêche aux canards, le célèbre jeu de massacre, les gourmands bonbons volants... et les deux structures gonflables qui ont fait le bonheur des petits comme des grand-frères et sœurs.



À cette occasion, une grande tombola a été organisée avec de nombreux lots, pour tous les participants.

Les joueurs compulsifs ont pu pour 1 € participer à « la pesée d'un panier garni BIO » offert par Carrefour City à Lacroix Falgarde.

Un grand merci aux parents volontaires qui ont participé à l'élaboration des préparatifs de la kermesse, mais aussi tout au long de l'année pour proposer et mettre en œuvre les trois autres événements de l'année scolaire (Noël, Chandeleur et les œufs de Pâques).

Au plaisir de partager encore de beaux moments avec vous !

VIVE L'APEMICA !

LA SAISON 2018 D'ITIN'ERRANCES S'ANNONCE BIEN BELLE !

Le festival randonnée-spectacles aura lieu à Goyrans le dimanche 23 septembre, avec quatre groupes très différents, de très beaux petits coins sur un parcours à la portée de tout marcheur même du dimanche !

Nos trois autres villages d'adoption ne seront pas de reste :

Le 28 septembre, Mama Godillot nous fera faire un tour du monde enchanté à Clermont Le Fort.

Le 30 novembre à Lacroix-Falgarde, soirée Winner Team, duo accordéon-clarinette qui se joue des catégories musicales et propose une musique passionnée.

Et à Vieille Toulouse, en octobre, ce sera encore une autre surprise, chut... !

Toute l'équipe d'Itin'errances va sacrifier ses vacances pour vous mijoter une rentrée musicale et festive !

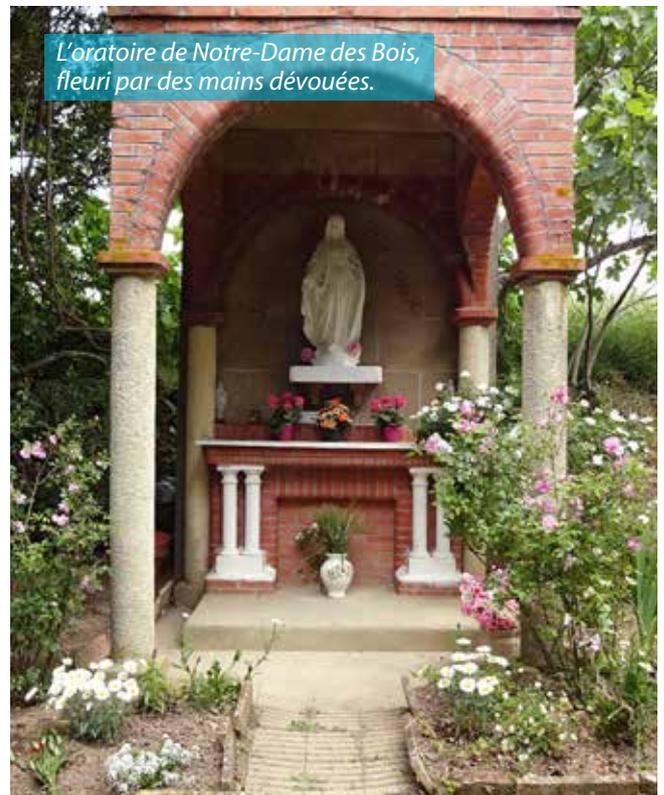
Vous pourrez très bientôt suivre toute notre programmation sur notre site : <https://www.itin-errances.net>

Alors, en attendant de vous retrouver, nous vous souhaitons de très bonnes vacances ! **Anne Richaud**

NOTRE-DAME DES BOIS, 2018

Les sept paroisses du secteur de Lacroix-Falgarde se sont rassemblées dimanche 27 mai pour célébrer ensemble la traditionnelle fête de Notre-Dame des Bois. Après la messe célébrée dans l'église et animée par une équipe de guitaristes, les fidèles se sont arrêtés devant le Fort, face à l'horizon : le père Gaston a prononcé la bénédiction sur les récoltes selon le rite des Rogations. Puis l'assemblée s'est divisée : tandis que certains rejoignaient l'oratoire en voiture, le groupe des marcheurs a suivi un parcours nouveau au milieu des blés encore verts passant par le château d'eau, point culminant de la commune. À certaines étapes comme en tout pèlerinage, les marcheurs, qui se relayaient pour porter la vénérable statue, se rassemblaient pour écouter une lecture et chanter un cantique. Les deux groupes se sont retrouvés dans l'enclos ombragé de l'oratoire nettoyé et fleuri par des mains dévouées. La fête s'est terminée dans la salle polyvalente de Clermont par un repas partagé, un moment convivial autour du père Gaston dont tous les paroissiens ont appris avec un grand regret le prochain départ.

Geneviève Durand-Sendrail



L'oratoire de Notre-Dame des Bois, fleuri par des mains dévouées.



Les fidèles, devant la cour du Fort.

Dans nos jardins...

NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE !

En France, on estime qu'un million de tonnes de déchets verts sont brûlés à l'air libre chaque année (Source ADEME). Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite par le règlement sanitaire départemental (article 84).

Pourquoi cette interdiction ?

En effet, au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées, et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension. La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Quelles solutions alternatives ?

Des solutions adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement et privilégiant la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.

- Le broyage des végétaux, qui peut servir de paillage protecteur d'arbustes et plantations,
- Le compostage, en complément des déchets végétaux ménagers,
- Le dépôt dans les déchetteries acceptant ce genre de déchets,
- La limitation de la production de déchets verts par des pratiques adaptées (choix des espèces végétales, ...)

Source DREAL Occitanie

ADOPTONS LA DÉMARCHE « ZÉRO PHYTO »

60 000 tonnes de pesticides sont utilisées en moyenne chaque année en France, afin de contrôler chimiquement les espèces considérées comme nuisibles (insectes, adventices, champignons, etc.).

Largement utilisés en agriculture, 5 % des produits phytosanitaires consommés sont destinés à l'entretien des jardins et des espaces verts, routes, voies ferrées, etc.

En effet, ces produits sont, non seulement dangereux pour la santé humaine (dérèglement endocrinien, cancers, affections dermatologiques et respiratoires, Alzheimer, parkinson, etc.) mais sont également néfastes pour l'environnement (pollution de l'ensemble des compartiments air, eaux, sols et alimentation, déclin de certaines espèces animales, modification de la chaîne alimentaire dans un espace donné, etc.). L'usage de désherbants

sur des surfaces imperméables ou peu perméables entraîne, par ruissellement, une pollution des eaux de surface ou souterraines plus importante qu'en zone agricole. Ainsi 90 % des cours d'eau et plus de 60 % des nappes phréatiques françaises contiennent des résidus de pesticides.

L'objectif de la démarche est de stopper l'utilisation des pesticides et plus largement des produits phytosanitaires selon la nouvelle Loi Labbé.

Découvrez 12 fiches « Zéro Phyto » avec des expériences de gestion écologique des terrains applicables aux collectivités, mais aussi chez les particuliers sur les sites ci-dessous :

- www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-pesticides-
- www.observatoire-pesticides.gouv.fr
- www.villes-et-village-sans-pesticides.fr/recensement/

Le Saviez-vous ?

La France est le 1^{er} consommateur de pesticides en Europe et le 4^e au niveau mondial, juste derrière les États-Unis, le Brésil et le Japon !

Des produits de biocontrôle sont mis en place sur le marché depuis quelques années. Ils permettent de contrôler les maladies et ravageurs dans votre jardin en utilisant des organismes vivants et des substances naturelles.

PARTICIPEZ À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE UNE PLANTE TRÈS ALLERGISANTE

Arrachez-la avant la floraison !

Plante originaire d'Amérique du Nord de la famille des Astéracées, elle s'étend aujourd'hui en région Occitanie. **Sa colonisation pose un réel problème de santé publique.**

Espèce à fort pouvoir allergisant, elle a été classée **nuisible à la santé humaine** depuis la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016. Elle est source de **nuisances pour les agriculteurs**

pour certaines cultures occasionnant des baisses de rendement donc une perte économique. En colonisant toujours plus de surface, elle **aggrave également la perte de biodiversité.**

Deux espèces ont été signalées en Haute Garonne : l'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) et l'Ambrosie trifide (*Ambrosia trifida*).

Signaler sa présence sur www.signalement-ambrosie.fr

Contacts au Sicoval : Service Écologie Territoriale et Énergie au 05 31 84 27 30





Hommage posthume rendu à Francis Argouse, l'ancien maire



Francis Argouse (à droite) en compagnie de deux autres anciens maires à la réfection d'un chemin en 1997.

Une soixantaine de personnes réunies le 6 juin dans le cimetière de Clermont-le-Fort ont rendu hommage à Francis Argouse disparu en mars dernier dans des circonstances dramatiques. Ses obsèques avaient eu lieu dans l'intimité la plus stricte selon sa propre demande, mais pour ses amis et anciens administrés, il était nécessaire de rendre un dernier hommage à celui qui fut conseiller municipal à 4 reprises et maire de 1983 à 1991.

Serge Attali, ancien maire a lu un éloge posthume de celui qui marqua le village de son empreinte sur de nombreuses réalisations ; 40 ans de la vie de la commune ont été retracés.

Francis a passé son enfance à Marcounat, la ferme de ses grands-parents sur les hauteurs de Clermont. Il a eu une longue carrière d'instituteur, de Montgiscard, Gailac-Toulza, à Eaunes, dans la lignée des « hussards de la République » adepte comme son épouse des méthodes de l'école moderne.

Elu conseiller municipal dans la liste de Bernard Cousturié, il a participé au réveil du village à la fin des années soixante-dix, avec le premier POS en 1981 et la réouverture de l'école en 1982 après 13 ans de fermeture.

La modernisation se poursuit par l'organisation du ramassage des déchets ménagers en 1979, le réaménagement de la mairie et de l'accès à la tour, la location du presbytère en 1981, la transformation d'un simple préau en une vraie salle des fêtes inaugurée en 1986.

Elu maire en mars 1983, Francis a initié avec son conseil de nouvelles réalisations dont le premier journal municipal, l'Autan, qui existe encore et la création du tennis. Avec les maires de Goyrans et d'Aureville, il a contribué à la création en 1984 de l'école maternelle des coteaux à Goyrans, bel exemple de coopération intercommunale.

Le premier lotissement à En Sérié impasse Bois Grand voit le jour. En 1989 il participa à la création du SIVURS. En 1991, il continue comme élu à s'occuper de la voirie communale.

Francis était pour tous, un homme simple, généreux et attentif au bien commun, soucieux de pouvoir donner aux mots solidarité et fraternité tout leur sens, un modèle de droiture et d'exemplarité.

Avant la minute de silence, Serge Attali s'excusa d'avoir fait cet hommage posthume bien mérité : Francis par modestie refusait les éloges.

Gérard Boudon